



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général commun départemental
Service des ressources humaines**

Affaire suivie par : Marion DEMION/Muriel GEROME-VINCENT
Téléphone : 02-38-81-42-62/66

ARRÊTÉ

**FIXANT LA LISTE D'ADMISSIBILITÉ DU CONCOURS INTERNE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER,
EN RÉGION CENTRE – VAL DE LOIRE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2022**

La Préfète de la Région Centre - Val de Loire
Préfète du Loiret
Chevalier dans l'ordre de la légion d'honneur

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

VU le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables au corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

VU le décret n° 2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 1992 portant déconcentration du recrutement et de la gestion des corps de personnels de préfecture des catégories C et D ;

VU l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 avril 2021 portant délégation de signature à Monsieur Benoît LEMAIRE secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

VU l'arrêté ministériel du 8 novembre 2021 - NOR INTA2133027A - autorisant au titre de l'année 2022, l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2è classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 mars 2022 portant ouverture en région Centre - Val de Loire, des concours interne et externe d'adjoints administratifs principaux de 2è classe de l'intérieur et de l'outre - mer, au titre de 2022 ;

VU l'arrêté ministériel du 3 mars 2022 - NOR INTA2207097A - fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre l'année 2022 au recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2è classe de l'intérieur et de l'outre - mer ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 avril 2022 fixant la composition du jury des concours interne et externe d'adjoint administratif principaux de 2è classe de l'intérieur et de l'outre - mer, en région Centre - Val de Loire ;

VU les conclusions de la délibération du jury en date du 10 mai 2022 ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Les candidats dont les noms sont cités par ordre alphabétique, ci-dessous, sont déclarés admissibles et sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission de la session 2022, du concours interne d'adjoint administratif principal de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer, en région Centre - Val de Loire :

Numéro d'inscription	Civilité	Nom	Prénom
1867072	Mme	DOZINEL	Adeline
1865765	Mme	DUBESSET	Tiffanie
1871587	Mme	GILLET	Elise
1865797	Mme	INTILI	Eva
1868797	Mme	MORNET	Johana
1867733	Mme	NACER	Fatima
1864952	Mme	ORVAIN	Marine

Soit 7.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Orléans, le

12 MAI 2022

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général,


Benoît LEMAIRE

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.